

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 03 octobre 2024

ID : 056-215601188-20240719-R2024\_05-AR

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

**Demande de subvention au titre Du Programme de Solidarité Territoriale (PST)**  
**Aménagement de la Grande Rue**

*Prise en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales*

- Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-007 en date du 26 janvier 2023, autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, Etat, Collectivités territoriales ou tout autre organisme, l'attribution de subventions pour tous les projets de fonctionnement et d'investissement, quel que soit leur montant,
- Vu le dispositif du programme de solidarité territoriale permettant aux communes de bénéficier du concours du Département pour tout projet d'équipement public et notamment l'aménagement de centre-ville,

Considérant que la Commune de Locmiquélic, dans le cadre de l'AP-CP n° 2023-AP01, a adopté par délibération D2023-033 le 06 avril 2023, l'autorisation d'aménagement de la Grande Rue et de ses abords,

DECIDE :

Article 1 - Il est sollicité auprès des services du Département du Morbihan une demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) dans le cadre du réaménagement de la Grande Rue et de ses abords, au taux de 20% d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 750 000€ HT, soit une somme de 150 000€.

Article 2 - Il est précisé que la recette correspondante sera encaissée à l'article budgétaire 1323 du budget 2024.

Article 3 - En application des dispositions de l'article L 2122-23 du C.G.C.T. :

- il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil municipal,
- ampliation de la présente décision sera annexée au procès-verbal des délibérations du prochain Conseil municipal.

A Locmiquélic, le 19 juillet 2024  
Monsieur le Maire,

